

Le Saint-Père a en toute occasion manifesté un grand amour pour le Tiers-Ord. Il l'a d'abord fortement recommandé dans sa lettre encyclique *Auspicato* du 17 septembre 1882. Mais ce fut l'an dernier qu'il montra surtout l'espoir qu'il fonde sur cet Ordre. Appliquant aux vices de ce temps, l'antidote qu'il avait autrefois annoncé, il invita tous les fidèles à suivre la règle de saint François sous l'égide du Tiers-Ordre. Par la constitution du 30 mai 1883, désormais célèbre dans les annales des Franciscains, il répondit à ceux qui croient que la pénitence n'est plus de notre temps, en la leur indiquant comme le meilleur moyen de perfectionner la société civile et chrétienne : "Le Tiers-Ordre est fait pour la multitude, dit-il, et les monuments du passé, et l'expérience du présent témoignent de sa puissance pour rendre les mœurs pures, intègres et religieuses."

Dans son désir de le propager, Il a même cru devoir en modifier la Règle pour la rendre moins sévère, et d'une observance des plus facile. Telle qu'Il l'a approuvée, elle est accessible à tous sans exception ; prenant les hommes avec leur faiblesse, chacun de ses préceptes tend à les conduire à la perfection par le chemin le plus court et le plus doux. Il suffit de la lire pour la connaître, et on ne la connaît point sans l'aimer et en admirer la sainteté.

* * *

Il y a peu d'années, quelques disciples de saint François se réunissaient, à Montréal, dans une humble demeure pour prier et pour étudier la Règle du Tiers-Ordre.

De ce moment date la Fraternité.

Ces modestes réunions, grâce au zèle du directeur et des membres, prirent d'importants développements. Bientôt même la Fraternité eût sa chapelle. De nombreux chrétiens, effrayés des dangers du monde, de leur faiblesse naturelle, sentirent le besoin de se rallier, d'associer leurs prières, leurs bonnes œuvres, et de former sous